



V I L L E D E  
G E N È V E

### Directives concernant le tri sélectif des déchets durant les manifestations se déroulant sur le domaine public

Je, soussigné-e, reconnais avoir pris connaissance des directives mentionnées au verso et m'engage à les respecter.

En cas de non respect d'une de ces instructions, le service Voirie - Ville propre informera le service des agents de ville et du domaine public afin que des mesures soient prises en conséquence.

Raison sociale : .....

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

No postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

No de téléphone : ..... Portable : .....

e-mail : .....

Manifestation : ..... No du stand : .....

Genève, le .....

Signature :

## Tri sélectif des déchets durant les manifestations se déroulant sur le domaine public

### Directives

1. Dans le périmètre festif, les déchets, verre, aluminium, Pet, vaisselle biodégradable, papier et autres, doivent être **triés avec soin** dans les conteneurs mis à disposition.
  2. Les organisateurs sont responsables d'assurer le tri sélectif des déchets dans le cadre des stands installés dans le périmètre de la fête.
  3. Les organisateurs doivent fournir aux responsables de l'entité « Tri sélectif dans les manifestations » une liste nominative des stands générateurs de déchets.
  4. Il est **impératif** d'utiliser de la **vaisselle biodégradable**, y compris pour les boissons (alcoolisées, non alcoolisées, soupes, etc.).
  5. Les sacs à déchets sont **exclus** en bout de tables.
  6. En cas d'utilisation de friteuse, l'huile doit être, soit reprise par les tenanciers des stands, soit versée dans les récipients adéquats mis à disposition, **mais en aucun cas versée dans les égouts**.
  7. Des protections préservant le sol seront installées sous les friteuses, cuisinières, grils ou tout autre appareil de cuisson, par les tenanciers des stands.
  8. Conformément à la clause « sécurité et salubrité » de la permission délivrée par le service des agents de ville et du domaine public, l'organisateur doit **maintenir les lieux en parfait état de propreté**, y compris le sol qui doit être débarrassé de tout déchet.
-